



NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

LES COMMUNAUTÉS QUI DÉFENDENT LEURS DROITS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT LANCENT UN APPEL URGENT À LA RÉFORME DES POLITIQUES ET À L'AMÉLIORATION DE LEUR MISE EN ŒUVRE.

END
WATER
POVERTY 

Remerciements

La campagne #HearingTheUnheardHRWS est une collaboration entre End Water Poverty, Simavi, le Rural Water Supply (RWSN), le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits humains (HCDH[1]) et le Kenya Water and Sanitation Civil Society Network (KEWASNET).

Nous remercions tout particulièrement toutes les communautés et tous les militants qui ont contribué à la campagne en enregistrant et en soumettant leurs témoignages, ainsi que les organisations qui les ont aidés à le faire, notamment le Réseau africain de la société civile pour l'eau et l'assainissement (ANEW), le Centre pour le droit et la justice (CLJ), la Coalition Eau, le Freshwater Action Network Mexico (FANMex), Guardianes del Agua, International Network for Economic, Social and Cultural Rights (ESCR-Net), KEWASNET, La Goutte d'Eau, Matabeleland Institute of Human Rights (MIHR), Mogote Colorado, Moun Gwadeloup, MUDEM A. C., ONGAWA, Redes del Agua Latinoamerica, RWSN, Sendas A.C., Simavi, Solidarités International, United Youth for Peace Education, Transparency and Development in Liberia, Water Integrity Network (WIN) et Water Witness International.

Merci également aux organisations communautaires, aux organisations de la société civile et aux mouvements sociaux qui ont aidé les communautés à contribuer à leurs témoignages, notamment Abangan Iran, African Civil Society Network on Water and Sanitation (ANEW), Agua sustentable, AIDA, Cántaro Azul, Centre for Law and Justice (CLJ), Coalition Eau, Consultation Council for Water and basic Sanitation in Togo (CCEABT), Femmes, Initiatives et Actions pour un Développement Intégral (FIADI), Foundation of Informal Workers Organisations of Nigeria (FIWON), Freshwater Action Network Mexico (FANMex), Guardianes del Agua, Guardianas del lago, International Network for Economic, Social and Cultural Rights (ESCR-Net), Kenya Water and Sanitation Civil Society Network (KEWASNET), Kenya Water for Health Organisation (KWAHO) Youth Parliament, La Goutte d'Eau, Matabeleland Institute of Human Rights (MIHR), Moun Gwadeloup, MUDEM A.C., Network of Water Rights Initiative (NEWARI-Nigeria), Niparajá, ONGAWA, Redes del Agua-LAC, RWSN, Sendas A.C., Simavi, Slovo Park Community Development Forum (SPCDF), Socio-Economic Rights Institute of South Africa (SERI), Solidarités International, StreetNet International, United Youth for Peace Education, Transparency and Development in Liberia, Water Integrity Network (WIN), Water Witness International et Women in Water and Sanitation Association (WIWAS).

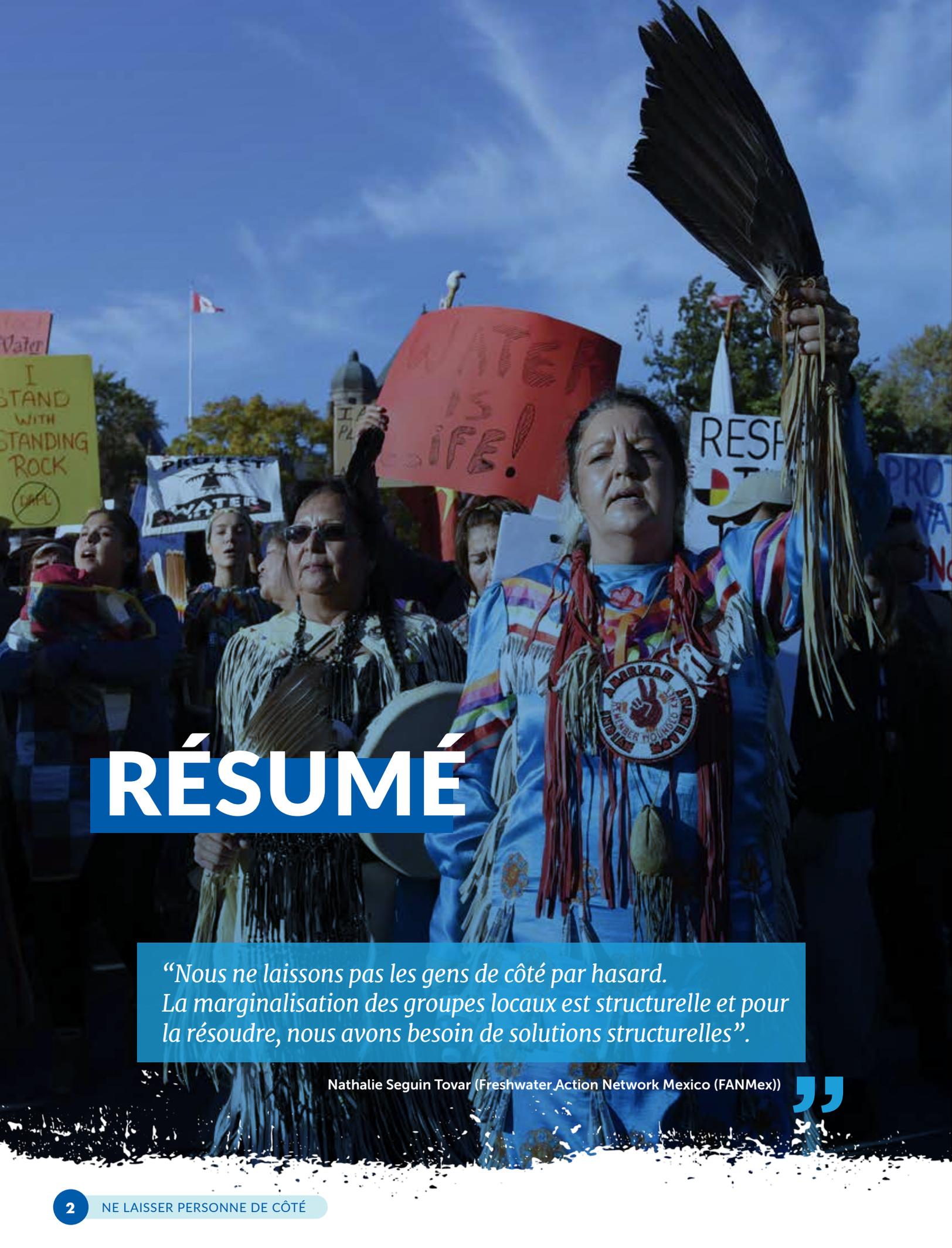
Le rapport de politique sur Ne Laisser Personne de Coté (LNOB par se sigles en Anglais) et la campagne ont émergé après l'exercice d'écoute conçu par l'HCDH en tant que première étape de la mise en œuvre de la Feuille de route des Nations unies sur les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, approuvée par le Groupe d'experts de l'eau des Nations unies. L'exercice d'écoute a eu lieu dans le cadre de la Semaine mondiale de l'eau de Stockholm en août 2022, qui visait à réunir divers groupes marginalisés, des organisations de la société civile, le HCDH et le Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement. Certains des premiers contributeurs à la campagne (remerciés ci-dessus) ont pris la parole lors de cet événement. Nous sommes reconnaissants à Rio Hada (HCDH), Euphresia Luseka (RWSN), Sandra van Soelen (Simavi) et Alana Potter pour la conceptualisation, l'organisation et la facilitation de cet événement.

Ce rapport de politique a été rédigé par Michael Clark (chercheur). Merci à Claire Seaward (coordinatrice des campagnes mondiales de WaterAid), Nathalie Seguin Tovar (coordinatrice mondiale d'End Water Poverty) et Harumi Fuentes Furuya (HCDH) pour leurs recommandations et contributions. Nous remercions Coalition Eau pour la traduction au français.



CONTENU

<u>RÉSUMÉ</u>	2
<u>CONTEXTE</u>	6
La campagne Hearing the Unheard	7
Pourquoi l'élimination des inégalités en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement devrait-elle être une priorité urgente?	7
<u>POURQUOI LES PERSONNES SONT-ELLES LAISSÉES POUR COMPTE OU EXCLUES DE L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT?</u>	8
<u>PRINCIPAUX APPELS DES COMMUNAUTÉS: HEARING THE UNHEARD</u>	16
Renforcer les processus de participation en garantissant une participation sûre, accessible, réelle et inclusive	17
Renforcer les mécanismes de redevabilité	19
Reconnaître et soutenir l'auto-apvisionnement et l'implication de la communauté dans la gestion des services d'eau et d'assainissement	22
<u>RECOMMANDATIONS</u>	25
Recommandations pour les États	26
Recommandations pour le secteur du développement	27



RÉSUMÉ

*“Nous ne laissons pas les gens de côté par hasard.
La marginalisation des groupes locaux est structurelle et pour
la résoudre, nous avons besoin de solutions structurelles”.*

Nathalie Seguin Tovar (Freshwater Action Network Mexico (FANMex))



Chaque personne a droit à l'eau potable et à l'assainissement mais, au niveau mondial, plus de 2 milliards de personnes vivent sans eau potable et plus de 4 milliards sans assainissement.¹ En mars 2023, alors que des milliards de personnes étaient privées de ces services essentiels, les décideurs politiques et les acteurs du secteur du développement se sont réunis à l'occasion de la Conférence internationale des Nations unies sur l'eau afin de trouver des solutions. Une autre conférence est prévue en 2026. Cependant, les groupes marginalisés et défavorisés, qui sont les plus touchés par le manque d'eau et d'assainissement, n'ont souvent pas de place à la table des discussions, bien qu'ils disposent d'importantes connaissances sur la meilleure façon de résoudre leurs propres problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ces groupes sont souvent écartés, ignorés ou réprimés : ils sont « laissés pour compte » ou exclus lorsqu'il s'agit de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

2000 millions



sans accès à l'eau potable

4200 millions



sans accès à l'assainissement

Alors qu'il ne reste que six ans avant que les objectifs de développement durable (ODD) ne soient atteints, la grande majorité des États sont loin de réaliser l'ODD 6 (sur l'eau potable et l'assainissement) et l'ODD 1.4 (sur l'accès équitable aux services de base).² Pourtant, il y a un manque de considération urgente face à cet échec.

Ne laisser personne de côté est un engagement à **éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités et à éradiquer les discriminations** en donnant la priorité aux droits à l'eau potable et à l'assainissement **des membres les plus vulnérables et marginalisés de la société**.³ Cette note politique vise à **aider les décideurs politiques aux niveaux national et local** à remplir leur devoir de fournir un accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement, en **offrant des conseils concrets** sur les **mesures** que les États peuvent prendre pour transformer le principe "ne laisser personne de côté" en **une réalité tangible**. Elle fournit également des conseils au **secteur du développement** sur la meilleure façon d'aider les États à atteindre cet objectif.

Les inégalités en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement ne peuvent être éliminées que **si les voix des « laissés-pour-compte » sont entendues, dûment considérées et prises au sérieux**. La campagne **Hearing the Unheard: Human Rights to Water and Sanitation** ou **#HearingTheUnheardHRWS**, une campagne mondiale qui amplifie les demandes des organisations communautaires et des défenseurs des droits à l'eau, a démontré que les communautés en première ligne de la crise de l'eau et de l'assainissement ont des solutions réalisables si les gouvernements choisissent de les écouter et d'agir en conséquence.

Messages-clés des communautés:

Les témoignages de la campagne mettent en évidence les failles communes dans l'incapacité des États à réaliser les droits à l'eau et à l'assainissement et articulent trois appels principaux des communautés en faveur d'une réforme politique urgente et d'une meilleure mise en œuvre:



Renforcer les processus participatifs: Des processus doivent être développés pour permettre aux communautés ou groupes marginalisés de participer et de contribuer de manière significative à toutes les décisions relatives à l'eau et à l'assainissement qui les concernent, y compris dans les processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et de révision. Les communautés marginalisées sont détentrices de droits et des acteurs-clés de la fourniture de services d'eau et d'assainissement, et non des « bénéficiaires ».



Renforcer les mécanismes de redevabilité: Il existe déjà une série de mécanismes de redevabilité aux niveaux national et local. Cependant, ces mécanismes ne fonctionnent pas de manière adéquate par rapport aux besoins des communautés marginalisées, des organisations communautaires et des militants du droit à l'eau. Les témoignages appellent d'urgence à une plus grande redevabilité des parties étatiques et non-étatiques (y compris les entreprises et les prestataires de services privés).



Soutenir l'auto-provisionnement et l'implication des communautés dans la gestion des services d'eau et d'assainissement: Dans leurs témoignages, de nombreuses communautés marginalisées ont demandé aux États de soutenir l'auto-provisionnement des communautés et une plus grande implication des communautés dans la gestion des services d'eau et d'assainissement, en particulier dans les contextes où la fourniture de services par le gouvernement ou par délégation a échoué. Il ne s'agit pas pour les États d'abdiquer leur responsabilité dans la réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement. Il s'agit de voir ce que les communautés font pour elles-mêmes, de reconnaître leurs efforts et de s'appuyer sur l'énergie qu'elles ont développée. Il s'agit de trouver des moyens de les soutenir

Afin de s'assurer que les groupes marginalisés et défavorisés ne soient pas laissés pour compte ou exclus en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, cette note politique formule les recommandations suivantes

Recommandations aux États:

Lois, politiques et plans ciblant les groupes les plus vulnérables

- Réviser et mettre à jour les politiques, les normes, les budgets et les plans relatifs à l'eau et à l'assainissement afin d'y inclure des mesures positives ciblées visant à garantir aux groupes marginalisés et défavorisés une jouissance équitable des droits à l'eau et à l'assainissement.
- Revoir le financement des services d'eau et d'assainissement, de manière à ce que les personnes les moins en capacité de les payer bénéficient d'un soutien financier sous la forme de subventions, d'exonérations de paiement ou d'autres mécanismes d'aide financière.

Collecte de données désagrégées et suivi

- Collecter, élaborer et rendre publiques, accessibles et exactes, des données désagrégées sur l'accès à l'eau et à l'assainissement en fonction des groupes défavorisés, notamment le sexe, le genre, le handicap, l'âge, l'appartenance ethnique, la situation géographique, la langue, la profession et la pauvreté (entre autres).
- Contrôler régulièrement la mise en œuvre des politiques, des normes et des plans, y compris l'extension de services durables aux groupes marginalisés et défavorisés qui n'étaient pas desservis auparavant. Cela devrait également inclure le contrôle des performances des prestataires de services responsables de la mise en œuvre des projets d'eau et d'assainissement et de la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Des processus participatifs efficaces et inclusifs

- Élaborer et mettre en œuvre des processus participatifs inclusifs auxquels les communautés directement touchées par les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement peuvent participer de manière significative et contribuer sur un pied d'égalité, sans crainte de représailles ou de persécution.

Des mécanismes de redevabilité renforcés

- Mettre en œuvre et maintenir des mécanismes de contrôle locaux et nationaux, en s'efforçant en priorité de répondre aux besoins des communautés. Il s'agit notamment de mettre en place des voies de recours efficaces lorsque les droits à l'eau et à l'assainissement ne sont pas respectés, tels que des mécanismes de plaintes judiciaires et internes, et de veiller à ce que ces mécanismes soient effectivement mis en œuvre par les autorités responsables.
- Identifier et lever les obstacles à l'accès aux mécanismes de justice pour les individus et les communautés dont les droits à l'eau et à l'assainissement sont violés, en particulier pour les groupes marginalisés ou défavorisés. Il pourrait s'agir de sensibiliser aux mécanismes de justice afin qu'ils soient largement connus et compris, et de mettre en œuvre des dispositifs garantissant que les mécanismes de justice soient financièrement abordables.
- Fixer et rendre publics des objectifs et des stratégies pour parvenir à des services gérés en toute sécurité, puis mettre à jour et publier les politiques, les normes, les plans et les budgets nécessaires pour y parvenir.

L'auto-provisionnement et la participation de la communauté à la gestion de l'eau et de l'assainissement sont reconnus et soutenus.

- Fournir un soutien financier, institutionnel et technique aux communautés qui participent ou souhaitent participer à la gestion de leurs propres ressources en eau et leur assainissement. Cela pourrait prendre la forme d'un programme national et local permettant aux communautés d'approcher les États pour leur faire part de leurs problèmes en matière d'eau et d'assainissement et des solutions identifiées.

Recommandations pour le secteur du développement international et régional de l'eau et de l'assainissement :

- Fournir une assistance financière et technique aux États pour qu'ils renforcent leurs systèmes de collecte de données et de suivi afin de mieux fournir des données désagrégées sur l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les groupes marginalisés et défavorisés.
- Comprendre les différents contextes régionaux et locaux lorsqu'il s'agit de fournir une assistance technique aux gouvernements pour revoir et renforcer les mécanismes de redevabilité, afin de s'assurer que ces mécanismes répondent mieux aux besoins des communautés de manière opportune et efficace.
- Travailler avec les gouvernements et les communautés locales pour soutenir les initiatives d'auto-provisionnement et de participation communautaire, dans un cadre reconnaissant leurs attributions et responsabilités opérationnelles.



A woman with dark hair tied back, wearing a patterned orange and white shawl, is kneeling on a concrete ledge by a body of water. She is washing a red piece of clothing, with water splashing around her hands. A pile of other clothes is on the ledge next to her. The background shows the calm water of a pond or lake.

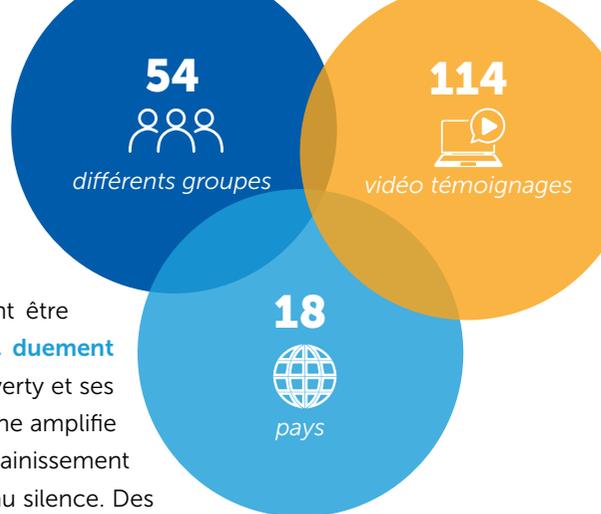
CONTEXTE

“Nous devons être les ambassadeurs et ambassadrices de l’amélioration de nos propres vies, pour la réalisation de [l’accès à l’eau et à l’assainissement]. Seules les personnes concernées peuvent exprimer leurs problèmes.”

Lorraine Sibanda (StreetNet International, Zimbabwe)



La campagne Hearing the Unheard



Les inégalités en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement ne peuvent être éliminées que si **les voix des « laissés-pour-compte » sont entendues, dûment considérées et prises au sérieux**.⁴ C'est pourquoi, en 2022, End Water Poverty et ses partenaires ont lancé la campagne **#HearingTheUnheardHRWS**. Cette campagne amplifie les voix des groupes à la base, qui plaident en faveur de l'eau potable et de l'assainissement à travers le monde et qui sont restées inaudibles, ont été ignorées ou réduites au silence. Des organisations communautaires et des défenseurs des droits à l'eau de **54 groupes différents** dans **18 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Amériques** ont partagé **114 vidéo-témoignages** pour la campagne numérique. Dans ces témoignages, les communautés marginalisées ont obligé les décideurs à les écouter parler de leurs expériences vécues, de leur action et des réponses qu'elles ont reçues des gouvernements. Elles ont clairement formulé leurs demandes de changement. Ce recueil de témoignages est un appel puissant lancé par les communautés marginalisées mais organisées pour que leurs droits à l'eau et à l'assainissement soient respectés.

Les groupes marginalisés et victimes de discrimination sont les mieux placés pour identifier les causes sous-jacentes de leur marginalisation et proposer des solutions efficaces. Les personnes ayant un pouvoir de décision devraient écouter ces propositions et agir en conséquence. C'est pourquoi les témoignages **#HearingTheUnheardHRWS**, qui lance un appel au changement directement de la part des communautés marginalisées, constituent la principale base de données probantes pour cette note politique.

¿Pourquoi l'élimination des inégalités en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement devrait-elle être une priorité urgente ?

”Les inégalités menacent le développement social et économique à long terme, nuisent à la réduction de la pauvreté et détruisent le sentiment d'accomplissement et d'estime de soi. Cette situation peut à son tour favoriser la criminalité, les maladies et la dégradation de l'environnement.”

Groupe des Nations unies pour le développement durable⁵



Les conséquences sociales et économiques de l'absence d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les communautés sont considérables.⁶ L'eau insalubre ou la contamination de l'eau mal stockée peut entraîner des maladies mortelles et toute une série d'autres conséquences négatives sur la santé.⁷ Les heures perdues à aller chercher de l'eau insalubre à des sources d'eau éloignées sont synonymes de perte de productivité économique et de revenus pour les communautés marginalisées et défavorisées.⁸ Les enfants tombent souvent dans les puits lors de la collecte de l'eau ou dans les latrines à fosse lorsqu'ils font leurs besoins. Les femmes et les jeunes filles sont souvent agressées lorsqu'elles vont chercher de l'eau aux points d'eau collectifs ou lorsqu'elles sont obligées de déféquer à l'extérieur. Le manque d'eau potable a des répercussions négatives sur la fréquentation scolaire des enfants, en particulier des filles qui ont leurs règles ou des enfants qui ont contracté des maladies.⁹

L'eau et l'assainissement sont des droits humains, inscrits dans le droit international depuis 2010. Cela signifie que les **États membres de l'ONU ont l'obligation légale de garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour toutes et tous**. En 2015, les États membres de l'ONU ont renforcé leur engagement politique en faveur de la réduction des inégalités et des discriminations en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement en adoptant l'ODD 6.

A man with a beard and a black cap is shouting into a white megaphone. He is wearing a light blue patterned polo shirt. In the background, other people are visible, some with their fists raised, suggesting a protest or demonstration. The scene is outdoors with a brick building in the background.

POURQUOI LES PERSONNES SONT-ELLES LAISSÉES POUR COMPTE

OU EXCLUES DE L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ?

“En tant que femmes nous voulons que nos voix soient entendues et nos droits promus. Nous voulons l'égalité des sexes et que nos droits à l'eau et à l'assainissement soient respectés.”

Alice Osorio Vásquez (Ledeare communautaire de Nahualá, Guatemala)



La discrimination en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement reste très répandue, de nombreuses personnes n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement au même titre que d'autres groupes de la société et étant régulièrement confrontées à des obstacles particuliers qu'il convient d'éliminer pour garantir un accès équitable à toutes et tous.¹⁰ La discrimination ou la marginalisation sont généralement liées à des facteurs clairement identifiables, seuls ou combinés à d'autres, tels que le sexe, l'identité de genre, le statut LGBTQ+, la religion ou les convictions, la caste, le statut social, le handicap, l'âge, l'état de santé, le statut migratoire, l'origine autochtone ou la situation géographique. Toutefois, certaines formes de discrimination sont plus difficiles à attribuer à un facteur ou à un ensemble de facteurs spécifiques.

La discrimination peut être directe - c'est-à-dire que des lois, des politiques ou des actions excluent intentionnellement des personnes de la fourniture de services ou de l'égalité de traitement - ou indirecte - c'est-à-dire que des lois, des politiques ou des actions peuvent sembler neutres à première vue, mais ont pour effet d'exclure des personnes de la fourniture de services.¹¹ La discrimination est souvent ancrée dans des attitudes négatives, des stéréotypes et des stigmates qui découlent de normes sociales et culturelles largement acceptées.¹²

La discrimination et la marginalisation affectent différemment les communautés ou les groupes. C'est pourquoi les États doivent examiner attentivement la manière dont les différents groupes défavorisés sont affectés par le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Voici quelques exemples de groupes généralement désavantagés en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement :

- **Les femmes, les enfants et les personnes âgées** sont victimes de discriminations et d'inégalités en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, car ces groupes supportent souvent une charge disproportionnée en matière de collecte de l'eau en raison de leurs responsabilités domestiques et sont particulièrement vulnérables aux maladies d'origine hydrique.¹³ Les femmes courent également un risque accru d'agression physique ou sexuelle ou d'autres menaces à leur sécurité autour des installations collectives de collecte d'eau ou d'assainissement.¹⁴

“Les filles et les femmes sont victimes d'agression lorsqu'elles se rendent la nuit pour aller chercher de l'eau”

Faith Kanyai (Organisatrice communautaire de Gweru, Zimbabwe)

“10 à 15 familles doivent partager les mêmes toilettes. Comme les toilettes manquent d'intimité, des hommes mal intentionnés harcèlent sexuellement les femmes”.

Tehmina Akter Tonni (Membre de la communauté du quartier pauvre de Korail, Bangladesh)

- **La situation géographique** influe sur l'accès à l'eau et à l'assainissement, car de nombreuses communautés rurales, périurbaines et informelles n'ont toujours pas accès à l'eau potable et à un assainissement digne de ce nom - et doivent souvent faire face à des tarifs plus élevés, quel que soit le niveau de service dont elles disposent¹⁵. Les habitants des zones rurales doivent souvent passer plusieurs heures par jour pour aller chercher l'eau dont ils ont besoin dans des points de collecte collectifs qui sont souvent situés loin de chez eux. De nombreuses communautés mal desservies dans les zones rurales ou les quartiers informels sont obligées de dépendre de sources d'eau ouvertes non-traitées ou de payer des sommes exorbitantes pour de l'eau en bouteille ou en citerne.



Les femmes et les enfants des zones rurales de La Mixteca (Oaxaca, Mexique) passent des heures chaque jour à transporter de l'eau

À La Mixteca, une région de l'État d'Oaxaca (l'une des municipalités du Mexique les plus touchées par la pénurie d'eau), les femmes et les enfants des zones rurales passent des heures chaque jour à transporter l'eau du puits le plus proche. "Notre principal problème est que nous n'avons pas d'eau à utiliser, pas même pour boire", explique Guadalupe González, militante du droit à l'eau vivant à Cerro Verde, une petite communauté de Mogote Colorado, et collaborant avec MUDEM A.C. "Nous vivons loin du centre de la communauté et nous devons donc transporter [notre eau]. Nous passons entre 3 et 4 heures le matin à transporter de l'eau... et l'après-midi, c'est la même chose... Nous passons la moitié de la journée à transporter de l'eau". Elle explique que le manque d'eau dans la communauté a un impact disproportionné sur les femmes et les enfants, qui assument la majeure partie des responsabilités domestiques. "Nous devons transporter deux grands seaux pour que le voyage soit convenable, sinon nous nous fatiguerions avec les petits seaux. Même nos enfants portent leurs petits seaux pour transporter l'eau".

Guadalupe pense que le manque d'accès à l'eau de la communauté est un symptôme de l'inégalité sociale et économique. "Nous voulons et exigeons que le gouvernement nous soutienne parce qu'il n'est pas juste qu'il continue à donner toujours plus à ceux qui ont déjà de l'eau. Et plus ils veulent d'eau, plus ils leur en donnent", dit-elle. "Je me demande si nous ne valons rien ou quoi ?"



Regardez le témoignage de **Guadalupe**



- **Les personnes handicapées** ont souvent du mal à accéder à l'eau potable et à l'assainissement sur un pied d'égalité avec les autres, car les installations publiques et les infrastructures d'eau et d'assainissement ne sont pas toujours conçues pour répondre à leurs besoins. De même, **les personnes souffrant de maladies chroniques** peuvent avoir du mal à accéder aux services d'eau et d'assainissement sans être stigmatisées.
- Le statut socio-économique des personnes et le caractère abordable des services d'eau et d'assainissement constituent une autre forme de discrimination. Les communautés pauvres ou marginalisées sont souvent les plus touchées par les défaillances des services d'eau et d'assainissement, car elles sont moins à même d'adapter leurs stratégies d'accès aux services.¹⁶ Les gouvernements devraient s'attaquer à la question du caractère abordable des services d'eau et d'assainissement en adoptant des mesures ciblées pour garantir que les services restent abordables ou, dans certains cas, offrir des services d'eau et d'assainissement gratuits aux communautés qui ne sont pas en mesure de payer les tarifs. Ces mesures pourraient prendre la forme d'une allocation minimale de services de base gratuits, de dispenses de paiement pour les communautés en situation de pauvreté ou même d'accords permettant aux communautés ou aux individus en situation de pauvreté de payer leurs services par des contributions en nature.¹⁷

“Tout le monde nous disait de lutter contre la pandémie. Mais pour combattre le virus, il faut de l'hygiène et nous n'avions pas d'eau. Alors, j'allais au supermarché, je prenais un pack d'eau et je l'achetais... Qu'est-ce que je pouvais faire avec 6 litres d'eau pour me laver, me laver les mains, faire la vaisselle, boire... ? Que pourrais-je faire avec un pack d'eau ? C'est impossible.”

Anónimo (residente de asentamiento informal de Francia)



- **Les peuples autochtones** sont souvent confrontés à la discrimination et à la marginalisation, ce qui les rend vulnérables à la persécution en raison de leurs coutumes, de leur culture et de leur mode de vie. Les peuples autochtones dépendent généralement de leurs terres ancestrales et de leurs ressources naturelles, mais ils sont souvent expulsés de leurs terres, déplacés à l'intérieur de leur pays et souffrent de malnutrition. Selon Amnesty International, les peuples autochtones représentent 15 % des personnes extrêmement pauvres dans le monde.¹⁸
- **Les personnes qui n'ont pas accès à l'eau ou à l'assainissement en raison de leur statut légal** ou de la situation de leurs documents d'identité subissent une discrimination souvent ancrée dans les cadres juridiques et procéduraux des pays. Par exemple, les migrants sans papiers, les personnes déplacées, les groupes nomades, les personnes vivant dans des établissements informels, les personnes travaillant dans l'économie informelle et les occupants illégaux sont tous des personnes qui ne sont pas officiellement reconnues par les systèmes étatiques. Ces groupes craignent souvent de revendiquer l'accès à l'eau et à l'assainissement par peur d'être déplacés, expulsés ou de subir des représailles de la part de l'État. En outre, leurs actions et leurs stratégies de survie sont souvent criminalisées. Par exemple, les personnes sans domicile fixe n'ont souvent pas accès à l'eau, à l'hygiène et aux toilettes, ce qui les oblige à uriner et à déféquer en public, ce qui est bien souvent puni par des arrêtés locaux. De même, de nombreux habitants de quartiers informels ont été contraints d'occuper des terrains vacants en raison de leur précarité économique et du manque de logements abordables. Bien que les personnes vivent souvent dans des quartiers informels depuis longtemps, les gouvernements refusent de fournir des services de base tels que l'eau et l'assainissement aux résidents des quartiers informels, de peur que la fourniture de services ne conduise à "formaliser" ou "légitimer" le quartier.



L'accès à l'eau et à l'assainissement ne devrait pas être soumis à un statut juridique ou formel: Le quartier informel de Ngozi Mine au Zimbabwe

Ngozi Mine, un quartier informel situé à côté de la décharge de la municipalité de Bulawayo au Zimbabwe, abrite depuis plus de 20 ans une communauté de 350 familles qui gagnent leur vie en récupérant des déchets. Les habitants dépendent de la décharge pour collecter les matériaux recyclables, qu'ils échangent contre de l'argent dans les centres de recyclage. Malgré son existence depuis des décennies, le village n'a toujours pas accès à l'eau ni à l'assainissement. Les habitants doivent marcher plus d'un kilomètre jusqu'au point d'eau le plus proche pour y puiser de l'eau ou récupérer de l'eau de surface non traitée dans un étang voisin, ce qui leur a valu de contracter des maladies d'origine hydrique. Les habitants pratiquent encore la défécation à l'air libre.

Constance Tategulu, une récupératrice de déchets âgée de 60 ans, explique comment le refus du conseil municipal de Bulawayo de reconnaître la communauté l'a empêché d'accéder à l'eau et à l'assainissement. "L'eau est un problème majeur pour nous. Nous avons demandé au conseil municipal de nous fournir de l'eau propre et saine, mais il a refusé", explique Constance. "Nous sommes donc obligés d'utiliser de l'eau sale et impure, ce qui provoque des maladies diarrhéiques. La ville connaît notre existence, mais lorsqu'il s'agit de l'accès à l'eau, elle fait comme si nous n'existions pas. Mais en période électorale, ils viennent ici et se souviennent que nous sommes de précieux citoyens du Zimbabwe".

Josephine Nkiwane, une autre ancienne récupératrice de déchets, estime que l'incapacité de la ville à fournir de l'eau et des installations sanitaires exacerbe la vulnérabilité sociale et économique de la communauté. "Nous nous sommes adressés au conseil municipal pour qu'il nous donne de l'eau", explique Josephine, "mais ils disent que nous sommes ici "illégalement" et qu'ils ne peuvent pas nous fournir d'eau. Mais nous continuons à recycler nos [déchets] et nous ne pouvons donc pas aller ailleurs". Josephine pense que les problèmes de la communauté pourraient être résolus par un processus de revalorisation des campements informels, qui offrirait à la communauté une reconnaissance officielle aux yeux du conseil municipal.



Regardez le
témoignage de
Josephine



Les communautés marginalisées sont souvent victimes de discriminations et d'inégalités fondées sur des motifs multiples qui se recoupent, ce qui entraîne un effet cumulatif de discriminations.¹⁹



Discrimination pour de multiples raisons: Les travailleurs de l'assainissement à Lahore, au Pakistan

Au Pakistan, le travail d'assainissement est mal rémunéré et considéré comme un travail "inférieur", lié à la discrimination fondée sur la caste et la religion. Le travail d'assainissement est principalement effectué par les descendants de la caste hindoue des Dalits (qui sont considérés comme des "intouchables"). La majorité des Dalits se sont convertis au christianisme il y a plusieurs générations. Au Pakistan, environ 80 % des travailleurs de l'assainissement sont chrétiens, alors qu'ils ne représentent que 2 % de la population.²⁰ Les travailleurs du secteur de l'assainissement doivent souvent effectuer leur travail dans des conditions déplorables et dangereuses, sans équipement de sécurité ou de protection individuelle (EPI), sans assurance médicale ni soins de santé suffisants, et travaillent souvent pour des salaires journaliers très bas.

Malgré le service essentiel qu'ils rendent, les travailleurs de l'assainissement ont du mal à gagner leur vie de manière décente. Beaucoup d'entre eux vivent dans des quartiers pauvres tels que Bahar Colony à Lahore, où ils n'ont pas accès à de l'eau potable pour se laver, boire et préparer leurs repas, et doivent souvent acheter de l'eau propre à des fournisseurs privés. Des travailleurs comme Younas Masih expliquent comment l'incapacité du gouvernement à fournir de l'eau potable a contribué à leur détresse financière. "Nous sommes obligés d'acheter de l'eau pour boire, car l'eau qui sort de nos robinets est très sale", explique-t-il. "Nous achetons l'eau à un endroit où nous obtenons une bouteille pour 50 roupies, et nous utilisons l'eau pour cuisiner et laver la vaisselle... Nous payons notre facture d'eau, mais nous ne recevons pas d'eau [salubre] en retour."

Shahnaz Bibi, une femme travaillant dans le secteur de l'assainissement, explique comment les femmes sont touchées de manière disproportionnée par le manque d'accès à l'eau potable: "L'eau qui coule de nos robinets est contaminée... La qualité de l'eau n'est pas adaptée à la consommation ou à la cuisine, et nous avons besoin d'eau propre. Pour obtenir de l'eau consommable, nous devons sortir de chez nous [et] nos tâches quotidiennes sont perturbées. Nous [les femmes] devons aller chercher de l'eau à une source extérieure et la ramener à la maison avant de terminer nos tâches ménagères. Lorsque nous nous rendons au puits pour obtenir de l'eau, nous devons attendre dans de longues files d'attente".

L'expérience de Younas et Shanaz montre que les communautés et les individus marginalisés sont souvent confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination - sur la base de la caste, de la religion, du statut socio-économique et du sexe - qui ont un effet négatif cumulatif.



Regardez le
témoignage de
Shahnaz

2

Les politiques, procédures et budgets existants en matière d'eau et d'assainissement sont inadéquats, en particulier face aux nouveaux défis contemporains.



“Sans eau, nous ne pouvons pas nous permettre de vivre, car l'eau est la principale ressource dont l'homme a besoin pour vivre”.

Eusebio Pérez Aguilar (Asociación de Patronatos de Agua, Chenalhó, Mexique)



Les politiques, procédures et budgets existants des États en matière d'eau et d'assainissement s'avèrent inadéquats, d'autant plus si l'on considère les grands défis contemporains auxquels le secteur de l'eau et de l'assainissement est confronté, tels que la crise climatique, les migrations et l'urbanisation. Ces défis exacerbent les insuffisances existantes dans les systèmes d'eau et d'assainissement, qui ne parviennent déjà pas à fournir un accès équitable à toutes et tous. Les politiques, les procédures et les budgets des États ne s'attaquent pas à ces problèmes dans les meilleures conditions, et ce sont les plus pauvres et les plus marginalisés qui en pâtissent le plus. Par exemple, en Amérique latine, selon la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), un investissement de 1,3 % du PIB régional par an jusqu'en 2030 permettrait d'universaliser l'accès à l'eau potable et à l'assainissement gérés en toute sécurité.²¹ Si certains gouvernements ont fixé des objectifs budgétaires clairs, tous n'ont pas ciblé efficacement les populations les plus vulnérables.

3

Les groupes marginalisés ou défavorisés sont absents des données



De nombreuses communautés marginalisées peuvent être sous-représentées ou absentes des données officielles parce qu'elles ont été socialement exclues des services et des processus gouvernementaux formels.²² Il y a plusieurs raisons à cela : elles peuvent ne pas avoir été consultées, ne pas avoir été comptabilisées dans les données officielles ou ne pas être visibles dans les politiques et les programmes. Par exemple, les données quantitatives officielles contiennent rarement des informations précises sur les personnes sans domicile fixe, les habitants de quartiers informels, les personnes handicapées, les personnes nomades ou déplacées à l'intérieur du pays, ou les personnes qui sont criminalisées.²³

Afin d'identifier les communautés ou groupes marginalisés qui sont laissés pour compte ou exclus et d'élaborer des réponses politiques et budgétaires appropriées, les gouvernements doivent collecter des données désagrégées sur l'accès à l'eau et à l'assainissement, en fonction de divers motifs - prohibés - de discrimination, comme le sexe, le genre, le handicap, l'âge, l'appartenance ethnique, la situation géographique, la langue, la profession et la pauvreté (entre autres).²⁴

Les États doivent entreprendre un processus d'évaluation minutieuse des données quantitatives et qualitatives relatives à l'accès à l'eau et à l'assainissement, ventilées en fonction des groupes défavorisés.²⁵ Il peut s'agir de recensements nationaux, d'enquêtes sur l'emploi, d'enquêtes démographiques et sanitaires, d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples et d'enquêtes auprès des ménages. Les gouvernements devraient utiliser des données qualitatives pour compléter le tableau créé par les données quantitatives.²⁶ Les États devraient également être conscients des lacunes dans les données officielles et chercher activement à les combler.

De meilleures informations sur les besoins spécifiques des personnes handicapées pourraient améliorer les services d'eau et d'assainissement



Zimbabwe, des infrastructures défectueuses et la corruption de l'État ont conduit à des coupures d'eau quotidiennes et à une eau distribuée contaminée, de nombreuses communautés passant des heures, voire des jours, sans eau.

"Nous n'avons pas d'eau presque toute la semaine à cause des coupures d'eau et, pour la communauté des personnes handicapées, c'est un défi", explique Nigel Chawa, une personne en fauteuil roulant qui vit dans un quartier informel de Gweru, au Zimbabwe. "Quand [l'eau] arrive, c'est la nuit et les personnes handicapées doivent être aidées par quelqu'un pour se rendre [au point d'eau]. Cela signifie donc que les personnes handicapées sont privées de leur droit à l'eau."

Par ailleurs, il explique que les tentatives du gouvernement pour résoudre la crise de l'eau en creusant des forages n'ont guère permis de relever les défis auxquels sont confrontées les personnes handicapées. "Le gouvernement a creusé quelques puits", explique Nigel. "Mais les personnes handicapées ne sont pas en mesure de les utiliser. Alors, je voudrais dire, rassemblons-nous et apportons de l'eau aux personnes âgées et aux personnes qui ne peuvent pas utiliser leurs seaux, pour qu'elles restent en sécurité. En effet, les personnes handicapées ne peuvent pas aller chercher elles-mêmes leur eau avec un seau au point de forage".

Nigel pense que le moyen de relever ces défis est d'identifier les personnes handicapées et de recueillir des informations pour mieux comprendre leurs besoins et leurs demandes. Comme il le dit, "je voudrais qu'il [le gouvernement] nous aide... commençons par de petites choses comme identifier où se trouvent les personnes handicapées, [identifier] leurs besoins et mettre [l'accès à l'eau] dans des conditions plus adaptées pour qu'elles puissent y avoir accès facilement. Ainsi, je ferais peut-être creuser des forages proches des personnes handicapées pour qu'elles ne soient pas un fardeau pour les autres lorsqu'elles demandent à quelqu'un de porter [leur eau]..."



Regardez le
témoignage de
Nigel



PRINCIPAUX APPELS DES COMMUNAUTÉS

HEARING THE UNHEARD

“Nous lançons un appel à la communauté ici présente à écouter mon message, soyez courageux et osez exprimer vos préoccupations..c’est ainsi que votre voix aura un impact.”

Nang Noy (Leader communautaire Indigène Khamer-Lao de la république du Lao)





La participation des communautés doit être **libre, active et significative**.²⁷ Le renforcement des processus participatifs exige des États qu'ils veillent à ce que les communautés ou groupes marginalisés puissent participer et contribuer de manière significative aux processus participatifs relatifs à tous les aspects de l'eau et de l'assainissement qui les concernent. Les communautés marginalisées sont détentrices de droits et sont des acteurs-clés qui devraient être inclus dans chaque composante des processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et de révision.

LA PARTICIPATION DOIT ÊTRE

SURE

- Les gens doivent sentir que les espaces de participation sont suffisamment sûrs pour qu'ils puissent **parler librement** de leurs besoins et de leurs demandes, sans crainte de représailles.
- Les communautés marginalisées doivent **pouvoir participer sans contrainte ni intimidation**. Cela est particulièrement important dans les espaces où les dynamiques communautaires existantes ou la stigmatisation peuvent exposer les groupes marginalisés au risque d'être intimidés ou réduits au silence.
- Les États doivent veiller à ce que les animateurs responsables des espaces participatifs disposent de la **formation nécessaire pour gérer efficacement ces espaces**, en tenant compte des dynamiques de pouvoir existantes et des croyances sociales et culturelles, et en protégeant activement les groupes marginalisés.



ACCESSIBLE

- Les communautés ou groupes marginalisés doivent avoir **accès à toutes les informations pertinentes** sur les plans, les politiques et les actions du gouvernement qui les concernent - d'une manière qui leur soit accessible et compréhensible.
- Les informations doivent être présentées de manière accessible, en tenant compte des formes particulières de discrimination qui touchent les groupes marginalisés. Par exemple, les informations peuvent être reformulées dans un texte facile à comprendre, en langage clair, traduites dans les langues locales ou présentées sous forme d'infographies et d'images pour les rendre accessibles aux personnes qui ne savent ni lire ni écrire.
- Les groupes marginalisés concernés par les décisions du gouvernement doivent **être informés suffisamment à l'avance** des réunions ou des décisions pour leur permettre de se familiariser avec la question ou la décision et de préparer leur contribution.



REELLE

- Les fonctionnaires doivent traiter les espaces et les processus participatifs - et les personnes qui y participent - avec **respect et dignité** (et pas seulement comme un exercice de "cochage de cases").
- Les communautés et les groupes marginalisés devraient avoir un **véritable intérêt dans la participation** - c'est-à-dire que les responsables ne devraient pas prendre de décisions avant ou sans l'implication des personnes les plus concernées.
- Les personnes marginalisées doivent être en mesure d'influencer concrètement **les décisions** qui les concernent.
- Les décisions des responsables doivent être **transparentes**. Les décideurs **doivent motiver clairement** leur décision et indiquer quelles considérations ou contributions ont été prises en compte et ont influencé le résultat de la décision.



INCLUSIVE

- Les **personnes doivent être impliquées** dans les processus de planification et de prise de décision qui affectent leur vie.
- Lorsque les organes de l'État constituent des comités ou des forums participatifs chargés de prendre des décisions concernant les services d'eau et d'assainissement, ils doivent veiller à ce que ces organes comprennent des **représentants des personnes concernées**, en particulier s'il s'agit d'une communauté ou d'un groupe marginalisé.
- Les organes de l'État doivent également veiller à ce que les organes de décision soient suffisamment **représentatifs des hommes et des femmes**.



La participation peut prendre de nombreuses formes différentes, car les communautés marginalisées utilisent souvent tous les moyens de participation dont elles disposent, y compris les moyens "formels" et "informels", pour faire entendre leur voix. Cela exige des États qu'ils remettent activement en question leurs hypothèses et leurs attentes quant à la manière dont ils pensent que la participation devrait se dérouler. Il s'agit d'un appel commun issu des témoignages #HearingTheUnheardHRWS, où les militants du droit à l'eau et les organisations communautaires ont montré à maintes reprises que les gens participent par le biais d'une variété de mécanismes de participation formels et informels. Ils rédigent des pétitions,²⁸ s'adressent aux représentants de leur gouvernement local,²⁹ participent à des manifestations et utilisent des moyens de fournir leur propre accès à l'eau et à l'assainissement en creusant, par exemple, leurs propres puits.³⁰ Les responsables doivent considérer ces actions comme des formes valables de participation. En reconnaissant les demandes des communautés en première ligne, en écoutant leurs préoccupations et les solutions qu'elles proposent, et en s'appuyant sur leur travail, les gouvernements peuvent garantir un changement durable et la réalisation des droits.



Donner aux jeunes femmes la possibilité de s'exprimer sur les décisions relatives à l'eau et à l'assainissement

Les organisations communautaires et les militants du droit à l'eau s'inquiètent souvent de la participation limitée des groupes marginalisés aux décisions relatives à l'eau et à l'assainissement. Au Kenya, une communauté de jeunes a entrepris de changer cette situation en créant le Parlement des jeunes de l'Organisation kényane de l'eau et de la santé (KWAHO Youth Parliament).

"L'un des principaux problèmes [que nous cherchons à résoudre] est la participation limitée ou inexistante des femmes et des jeunes aux processus décisionnels", explique Sophie Manimubiane, une jeune activiste qui travaille avec le Parlement des jeunes de l'Organisation kényane de l'eau et de la santé. "Nous nous efforçons de renforcer les plateformes [de participation] existantes, de sensibiliser et d'éduquer les jeunes et les femmes à l'importance de l'engagement dans la prise de décision. Cependant, [nous avons du mal] à atteindre les groupes dont les besoins sont les plus insatisfaits - qui se trouvent dans les zones quasi-rurales..."

"Nous avons travaillé avec les gouvernements des comtés pour les sensibiliser à l'implication des jeunes dans le processus budgétaire", ajoute un autre jeune militant.



Regardez le témoignage de **Sophie**





Les mécanismes de redevabilité jouent un double rôle essentiel : d'une part, ils garantissent que ceux qui ont des responsabilités répondent de leurs actes et de leurs omissions devant les personnes concernées et, d'autre part, ils contribuent à façonner l'action future du gouvernement ou de l'entreprise.³¹

Il est important de disposer d'un éventail de mécanismes aux niveaux national et local, en particulier pour une question telle que l'eau et l'assainissement, où la responsabilité de la mise en œuvre est répartie entre plusieurs ministères et entités.³² Il s'agit notamment de l'utilisation des processus de contrôle parlementaire et budgétaire, des processus de planification locale et nationale, des mécanismes de plainte au gouvernement, du contrôle des données relatives à la prestation de services, des cours et tribunaux, ainsi que des institutions des droits humains et des médiateurs. Ces systèmes doivent non seulement exister, mais aussi être connus et compris par les communautés qui doivent les utiliser. Ils doivent offrir des recours efficaces,³³ tels que la restitution, la compensation pour les dommages ou la violation des droits, et des assurances ou des engagements juridiquement contraignants selon lesquels la partie coupable ne répètera pas la violation des droits et s'engagera à prendre des mesures correctives.

“Les services gouvernementaux se battent entre eux pour savoir à qui revient le tour, ils se rejettent la responsabilité [les uns sur les autres] pour voir qui peut résoudre le problème et personne n’a vraiment fait quoi que ce soit.”

Judith (membre de la communauté de Cabo Pulmo, Baja California Sur, Mexique)



De nombreux témoignages de la campagne #HearingTheUnheardHRWS soulignent que les mécanismes de redevabilité ne fonctionnent pas de la manière dont les communautés marginalisées, les organisations communautaires et les militants du droit à l'eau en ont besoin. C'est pourquoi de nombreux témoignages consistent en un appel urgent à une plus grande redevabilité des parties étatiques et non étatiques (y compris les entreprises et les prestataires de services privés). De nombreuses communautés ont eu l'impression que les représentants des gouvernements locaux et nationaux n'ont accordé qu'un intérêt de pure forme à leurs préoccupations ou les ont ignorées jusqu'à la période électorale. Par exemple, Ishrad Masih, un superviseur de l'assainissement vivant à Bahar Colony à Lahore, au Pakistan, explique que sa communauté s'est battue pour que les fonctionnaires fassent quelque chose au sujet de l'eau contaminée qui coule dans leurs robinets et des eaux usées qui remplissent les rues. “Les dirigeants politiques visitent notre quartier et promettent de prendre des mesures, mais malheureusement, rien ne se concrétise jamais”, explique-t-il. “Ils font de grandes promesses, nous assurant qu'ils feront le travail, mais ils ne donnent pas suite. Lorsque la période des élections arrive, ils reviennent, espérant gagner nos votes une fois de plus”.

Muchos de los testimonios hicieron un llamado a las Naciones Unidas y otras entidades internacionales para que intervieran en circunstancias en las que las partes estatales o no estatales habían ignorado, o en algunos casos reprimido, a las comunidades marginadas. En particular, muchas comunidades hablaron de **la dificultad de hacer que las corporaciones rindan cuentas por la violación de los derechos al agua y al saneamiento**. “La industria está extrayendo enormes cantidades de agua de nuestro subsuelo y como consecuencia hay muchos lugares en sequía”, dice Anacleto Cetina Aguilar, un activista por los derechos del agua que trabaja con un grupo comunitario llamado los Guardianes del Agua en Hunucmá, en Yucatán, México. “Los agricultores y las personas que viven en áreas rurales ya están sufriendo las consecuencias, y ya no pueden mantener sus cultivos, vegetales y ganado. Nos hemos organizado... para asegurarnos de que esta cervecera no extraiga tanta agua, y hacer que sean responsables por lo que ya han extraído, algo que aún no hemos logrado. Por el contrario, las autoridades están protegiendo a estas grandes empresas, dejando a una comunidad vulnerable enfrentar graves problemas de agua [sola].”



Les habitants de la Guadeloupe utilisent une combinaison de mécanismes de redevabilité locaux, nationaux et internationaux pour défendre leurs droits à l'eau et à l'assainissement.

En Guadeloupe, territoire français situé dans les Caraïbes, les infrastructures hydrauliques défectueuses entraînent des coupures d'eau quotidiennes et plus de 60 % de l'eau produite est perdue en raison de fuites. Environ 70 % des stations d'épuration ne sont pas conformes à la réglementation, ce qui entraîne une contamination de l'eau et des risques sanitaires dans les foyers, les écoles et les hôpitaux. Le coût de l'échec de l'État est supporté par les Guadeloupéens ordinaires, dont un tiers vit en dessous du seuil de pauvreté. Les familles sont contraintes de dépenser le peu de revenus dont elles disposent pour acheter de l'eau en bouteille, qui est 32,9 % plus chère qu'en France hexagonale.

"Depuis treize ans que je vis en Guadeloupe, je n'ai jamais connu d'eau du robinet sans problème", déclare Lucile, une mère de famille vivant en Guadeloupe. Elle explique comment sa fille de trois ans, atteinte d'une maladie rare, a été hospitalisée et comment ils ont été contraints d'acheter de l'eau en bouteille lorsque l'hôpital où elle était soignée a instauré un rationnement de l'eau. "À l'hôpital, nous avons droit à un litre et demi d'eau en bouteille par chambre et par patient. Si vous avez besoin de plus, vous devez justifier d'un besoin de soins particuliers... nous avons été obligés d'acheter des packs d'eau et de les apporter à l'hôpital. C'est très cher car ce n'est pas forcément la solution attendue".

Les organisations communautaires et les défenseurs du droit à l'eau en Guadeloupe ont tenté de recourir à toute une série d'actions pour amener les autorités françaises à réagir à la crise de l'eau, notamment par des manifestations, des occupations et des mécanismes judiciaires, mais la France n'a pas fait grand-chose pour résoudre les problèmes d'eau auxquels sont confrontés les Guadeloupéens. En effet, le gouvernement français n'a pas répondu à une communication publiée par cinq rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur les droits humains concernant la question de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe. Clémentine Plagnol, avocate du mouvement citoyen Moun Gwadeloup, explique : "Nous avons déposé un recours pour faire des demandes afin de [contraindre le gouvernement à respecter le droit fondamental d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les demandes ont été rejetées, et aujourd'hui nous espérons que l'ONU mettra l'Etat face à ses responsabilités et permettra aux Guadeloupéens d'avoir accès à l'eau potable en quantité suffisante et de faire respecter ce droit à l'assainissement".



Regardez le témoignage de **Lucile**



L'État devrait s'attaquer d'urgence aux défaillances des mécanismes de redevabilité et s'engager dans les formes de redevabilité sociale développées par les communautés et la société civile. La redevabilité sociale peut être un mécanisme puissant pour renforcer la redevabilité, mais elle nécessite un espace civil libre et démocratique dans lequel la société civile, les communautés et les individus peuvent revendiquer leurs droits, les exercer librement et influencer les structures politiques sans crainte de représailles. Les États doivent donc créer un environnement réglementaire qui encourage la participation des citoyens et de la société civile aux mécanismes de redevabilité.

Voici quelques exemples de mécanismes de redevabilité sociale : Les audits sociaux de l'accès aux services dans les communautés, les sessions budgétaires ouvertes, le contrôle et le suivi du budget par la société civile ou les groupes communautaires, les rapports alternatifs, l'utilisation des médias pour sensibiliser et rendre public les problèmes, les bulletins d'évaluation du gouvernement. En soutenant les mécanismes de redevabilité sociale et en y étant attentifs, les États peuvent cultiver une plus grande redevabilité.

Un groupe de la société civile collabore avec des parlementaires iraniens pour enquêter sur la construction de barrages et les systèmes d'allocation d'eau



Les mécanismes de redevabilité sociale peuvent compléter et renforcer les mécanismes de redevabilité existants au niveau de l'État. Dans une grande partie de l'Iran, notamment dans les provinces de Khuzestan et d'Ispahan, la construction de grands barrages provoque l'assèchement des principaux cours d'eau et des nappes phréatiques. "Il n'y aura plus d'eau dans l'aquifère d'ici dix à quinze ans", déclare Nikahang Kowsar, géologue et journaliste d'investigation travaillant avec le groupe de défense des citoyens Abangan Iran. "Des millions de personnes n'auront d'autre choix que de quitter définitivement leurs terres et leurs maisons ancestrales".

Abangan Iran est un réseau d'experts, de scientifiques et de journalistes qui enquêtent et dénoncent les malversations du gouvernement. "Actuellement, un certain nombre de ces personnes enquêtent sur différents projets qui n'ont pas fait l'objet d'évaluations ou de permis environnementaux", explique Nikahang, "et de nombreux barrages qui, d'une certaine manière, ont empêché l'eau de s'écouler dans les marais ou les lacs sont regardés à la loupe".

Bien qu'Abangan Iran soit à l'origine de ces enquêtes, l'organisation travaille avec les parlementaires pour garantir la redevabilité. "Un certain nombre de fonctionnaires et de parlementaires sont en contact avec nos partenaires et ils enquêtent actuellement sur différents projets de construction de barrages et de répartition de l'eau au sein de l'une des commissions du Parlement iranien", explique M. Nikahang. "Nous espérons que ces actions conduiront à des changements dans la gestion et la gouvernance de l'eau. Mais cela n'est pas possible si les gens n'ont pas leur mot à dire dans l'ensemble du processus, en raison du système décisionnel descendant que nous avons en Iran".



Regardez le témoignage de **Nikahang**





La capacité d'action communautaire est au cœur de nombreux témoignages de la campagne #HearingTheUnheardHRWS, qui soulignent clairement que les communautés cherchent de manière proactive des moyens de revendiquer leurs droits à l'eau et à l'assainissement et, lorsqu'une stratégie ne fonctionne pas, cherchent des alternatives créatives.

“Nous demandons à la communauté internationale et aux représentants du gouvernement de reconnaître [et de soutenir] la gestion communautaire de l'eau”.

Tajín Fuentes (Sendas A.C.)



L'action des communautés est particulièrement évidente dans le grand nombre de témoignages qui montrent comment les communautés participent à **l'auto-provisionnement de leurs services d'eau et d'assainissement** dans des contextes où la fourniture de services par le gouvernement ou un délégataire a échoué. L'auto-provisionnement - l'amélioration progressive des services d'eau et d'assainissement, qui est principalement financée par la communauté ou le ménage utilisateur - est un moyen pour les communautés de trouver de manière proactive des moyens de fournir des services pour elles-mêmes. De nombreuses communautés sont ingénieuses, proactives et résilientes, en réponse à leur besoin en eau et en assainissement. Les témoignages montrent que les communautés ont utilisé efficacement une série de tactiques d'auto-provisionnement, y compris l'achat d'eau auprès de fournisseurs privés,³⁴ l'établissement de connexions d'eau pour elles-mêmes,³⁵ l'accès à l'eau à partir de sources d'eau alternatives, et même le creusement de puits et la réalisation de leurs propres évaluations de la qualité de l'eau.³⁶ Même si ces services ne sont pas toujours de la meilleure qualité, la situation de nombreuses communautés serait bien pire si ces services n'existaient pas.³⁷

La recherche montre que l'auto-provisionnement peut être un modèle de service complémentaire efficace et rentable pour la fourniture de services d'eau et d'assainissement, en particulier dans les zones rurales et peu développées où le coût des infrastructures publiques rend la fourniture d'un accès universel à ces services difficile et chère pour les États.³⁸

L'auto-provisionnement et la gestion communautaire des services d'eau et d'assainissement sont également des solutions contextuelles et adaptées aux problèmes d'eau et d'assainissement de nombreuses communautés marginalisées. Les communautés défavorisées sont les mieux placées pour comprendre leurs propres besoins en matière d'eau et d'assainissement et la manière de résoudre leurs propres problèmes.

“Nous sommes déjà organisés, huit communautés jusqu'à présent, pour essayer de trouver des solutions possibles [à nos problèmes d'eau]... Nous avons des besoins différents... certaines communautés ont besoin d'eau courante, d'autres de recueillir l'eau de pluie et d'utiliser l'eau des lacs.”

Eusebio Pérez Aguilar (Asociación de Patronatos de Agua, Chenalhó, Mexique)



Sans surprise, un appel commun des communautés participant à la campagne #HearingTheUnheardHRWS était que les États soutiennent l'auto-provisionnement communautaire et une plus grande implication des communautés dans la gestion des services d'eau et d'assainissement. Le soutien à l'auto-provisionnement et à l'implication des communautés dans la gestion de l'eau et de l'assainissement ne signifie pas que le gouvernement n'a pas de rôle à jouer dans la fourniture des services d'eau et d'assainissement. Le cadre international des droits humains est clair : les États sont les premiers responsables de la réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement en planifiant, en finançant et en fournissant l'accès à l'eau et aux services d'assainissement.³⁹

Cependant, le soutien à l'auto-provisionnement est une mesure complémentaire importante pour atteindre l'accès universel à l'eau et à l'assainissement. Il ne s'agit pas d'abdiquer ses responsabilités. Il s'agit de voir ce que les communautés font pour elles-mêmes, de reconnaître leurs efforts et de s'appuyer sur l'énergie qu'elles ont développée. Il s'agit de trouver des moyens de les soutenir.

Les États peuvent soutenir l'auto-provisionnement de la manière suivante:

- **Politiques et réglementation favorables:** Les États doivent garantir un environnement politique et réglementaire favorable en analysant et en identifiant les obstacles à l'auto-provisionnement et à la gestion communautaire de l'eau et de l'assainissement dans le cadre réglementaire existant, en supprimant ces obstacles et en adoptant des politiques qui favorisent l'auto-provisionnement et la gestion communautaire.
- **Renforcement des capacités:** Les États devraient promouvoir le renforcement des capacités afin de s'assurer que les communautés et les prestataires de services locaux disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour pouvoir contribuer à la gestion des services d'eau et d'assainissement. Cela pourrait inclure la formation et le développement de compétences dans des domaines liés aux projets d'auto-provisionnement et de gestion communautaire. Par exemple, les projets d'auto-provisionnement soutenus en Zambie, qui consistaient à creuser des puits dans les zones rurales de la province de Luapula, comprenaient une série de services de soutien fournis par le gouvernement zambien. Il s'agissait notamment de former les maçons chargés d'assurer l'intégrité structurelle des puits traditionnels et de sensibiliser les dirigeants locaux et les membres de la communauté.⁴⁰
- **Promotion de technologies utiles:** L'auto-provisionnement et la gestion communautaire des services d'eau et d'assainissement peuvent faire appel à toute une série de technologies différentes, en fonction des besoins spécifiques et du contexte de la communauté concernée. C'est pourquoi les gouvernements peuvent jouer un rôle important dans l'identification et la promotion de technologies d'auto-provisionnement potentiellement utiles.
- **Fourniture de matériaux:** Les États pourraient jouer un rôle important en fournissant aux communautés intéressées par l'auto-provisionnement ou la gestion communautaire des services d'eau et d'assainissement les matériaux nécessaires à leurs projets.⁴¹
- **Investissement dans les finances publiques:** L'utilisation de fonds publics pour investir dans des partenariats publics/communautaires dans les communautés rurales et périurbaines marginalisées représente un bon modèle de gestion de l'eau et de l'assainissement qui peut réduire les inégalités et apporter des avantages à long terme.⁴²

“Pour compenser les déséquilibres de pouvoir, nous avons besoin d'espaces civiques sûrs et démocratiques, de ressources pour la société civile et d'une plus grande redevabilité. Là où les droits à l'eau et à l'assainissement ont été réalisés, ils l'ont été par les populations – et cela ne leur a pas été donné, ils se sont battus pour l'obtenir.”

Gabriel Rocha (Proyecto de Derechos Económicos, Sociales y Culturales A.C. (ProDESC))



- **Mécanismes de financement abordables:** L'État peut jouer un rôle important dans le développement et la mise à disposition d'une gamme de mécanismes de financement abordables pour l'auto-provisionnement et la gestion communautaire des services d'eau et d'assainissement. Il pourrait s'agir de subventions ciblées ou de systèmes de prêts (que les communautés pourraient demander avant de commencer le projet ou pour les rembourser des coûts qu'elles ont encourus après un projet).⁴³
- **Contrôle et garantie de la qualité de l'eau:** Les États devraient conserver leur rôle consistant à veiller à ce que la qualité de l'eau soit régulièrement contrôlée afin de garantir la santé et la sécurité.⁴⁴

Un aspect important de l'implication de la communauté dans la gestion de l'eau et de l'assainissement est l'implication de la communauté dans la prise de décision. Si les usagers de l'eau et de l'assainissement ne sont pas impliqués dans les processus de prise de décision concernant les services d'eau et d'assainissement, cela affecte la qualité et la durabilité des services.



Le gouvernement devrait soutenir l'autogestion des ressources en eau par les communautés plutôt que de l'entraver : Cabo Pulmo (Basse-Californie du Sud, Mexique)

Cabo Pulmo est une petite ville située dans la région de Baja California Sur, au Mexique, où l'eau est rare. La communauté a du mal à accéder à une quantité suffisante d'eau pour ses besoins quotidiens, alors que les industries du tourisme et de l'alimentation utilisent d'énormes quantités d'eau. "Le problème de l'eau à Cabo Pulmo, c'est d'abord que nous sommes dans un désert et qu'il n'y a pas beaucoup d'eau", explique Henri, un responsable de la surveillance de l'eau au sein de la communauté. "Mais l'utilisation de l'eau est également très préoccupante et le devient de plus en plus avec le développement [immobilier] actuel. Ainsi, le puits ne fournit pas assez d'eau à la communauté, l'eau arrive assez sale, avec beaucoup de boue à l'intérieur, et les maisons d'en bas ont de l'eau et celles d'en haut n'en ont pas".

La communauté a contribué à répondre à ses propres besoins en eau en creusant son propre puits et en surveillant la qualité de l'eau en tant que communauté. Elle a tenté d'obtenir l'aide de l'État pour résoudre ses problèmes d'eau, et si l'État l'a aidée à certains égards, il a aussi contrarié les initiatives de la communauté. "Le gouvernement nous a aidés à légaliser le puits pour pouvoir améliorer les choses", explique Henri.

"Mais maintenant, nous ne pouvons plus rien faire parce que nous sommes bloqués [par la bureaucratie], n'est-ce pas ? Ce que nous faisons nous-mêmes, c'est contrôler régulièrement la qualité de l'eau que nous avons, pour voir comment elle sort du robinet et si elle est encore utilisable pour les humains, etc." Pour la communauté, le soutien à ses initiatives d'autogestion contribuerait grandement à garantir un accès équitable à l'eau.



Regardez le
témoignage de
Henri

A hand is holding a blue protest sign with the text "AGUA PARA LA VIDA, NO PARA EL EXTRACTIVISMO" written in black marker. The background is a blurred crowd of people at a protest.

AGUA PARA LA
VIDA, NO PARA EL
EXTRACTIVISMO

RECOMMENDATIONS

Afin de s'assurer que les groupes marginalisés et défavorisés ne soient pas "laissés pour compte" ou exclus en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, la présente note d'information formule les recommandations suivantes:

Recommandations pour les États :

Des lois, des politiques et des plans qui ciblent les groupes les plus vulnérables

- Identifier les causes profondes de la discrimination et de l'inégalité d'accès à l'eau et à l'assainissement en analysant les besoins spécifiques des groupes marginalisés et défavorisés afin d'orienter les stratégies nationales et locales en matière d'eau et d'assainissement.
- Les gouvernements doivent augmenter le budget alloué à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, en augmentant les investissements destinés aux communautés qui n'ont pas accès à l'eau.
- Réviser et mettre à jour les lois, normes et plans relatifs à l'eau et à l'assainissement en supprimant les dispositions qui ont un effet discriminatoire et en adoptant des dispositions qui garantissent l'égalité d'accès. Cela devrait inclure une analyse de la manière dont les lois et politiques existantes contribuent à la discrimination ou à l'exclusion, et la prise de mesures concrètes pour y mettre fin.
- Adopter des mesures positives ciblées dans les lois, normes et plans relatifs à l'eau et à l'assainissement afin de promouvoir une jouissance équitable des droits à l'eau et à l'assainissement parmi les groupes marginalisés et défavorisés, et contrôler la mise en œuvre de ces mesures.
- Revoir le financement des services d'eau et d'assainissement, de manière à ce que les personnes les moins en capacité de les payer bénéficient d'un soutien financier sous la forme de subventions, d'exonérations de paiement ou d'autres mécanismes d'aide financière..

Collecte et surveillance de données désagrégées

- Collecter, élaborer et rendre publiques, accessibles et exactes, des données désagrégées sur l'accès à l'eau et à l'assainissement en fonction des groupes défavorisés, notamment le sexe, le genre, le handicap, l'âge, l'appartenance ethnique, la situation géographique, la langue, la profession et la pauvreté (entre autres).
- Contrôler régulièrement la mise en œuvre des politiques, normes et plans en matière d'eau et d'assainissement, y compris l'extension des services aux groupes marginalisés et défavorisés qui n'étaient pas desservis auparavant, et ce de manière durable. Cela devrait également inclure le suivi des performances des prestataires de services responsables de la mise en œuvre des projets d'eau et d'assainissement et de la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Une participation efficace et ouverte à tous

- Élaborer et mettre en œuvre des processus participatifs inclusifs qui permettent aux communautés directement concernées par les plans et projets d'eau et d'assainissement de contribuer et de participer de manière significative aux décisions relatives à ces plans et projets, sur un pied d'égalité et sans crainte de représailles ou de persécution. Les communautés affectées doivent avoir accès à des informations pertinentes et opportunes sur les plans et projets relatifs à l'eau et à l'assainissement, et être convaincues que leurs points de vue et les solutions qu'elles ont identifiées seront pris en compte lors de la prise de décision. Une représentation adéquate des groupes affectés et marginalisés dans les structures de prise de décision doit être garantie.

Renforcer les mécanismes de redevabilités

- Fixer et rendre publics des objectifs et des stratégies pour parvenir à des services gérés en toute sécurité, puis mettre à jour et publier les politiques, les normes, les plans et les budgets nécessaires pour y parvenir. Cela pourrait inclure des objectifs pour des zones géographiques spécifiques. Ces objectifs doivent être ambitieux, mais réalistes, et assortis de délais.
- Les rôles et les responsabilités en matière d'accès universel aux services d'eau et d'assainissement doivent être clairement définis - pour les acteurs étatiques et non-étatiques du secteur de l'eau et de l'assainissement - et communiqués aux communautés.
- Mettre en œuvre et maintenir des mécanismes de contrôle locaux et nationaux, en s'efforçant en priorité de répondre aux besoins des communautés. Il s'agit notamment de mettre en place des voies de recours efficaces lorsque les droits à l'eau et à l'assainissement ne sont pas respectés, tels que des mécanismes de plaintes judiciaires et internes, et de veiller à ce que ces mécanismes soient effectivement mis en œuvre par les autorités responsables.
- Mettre en place un cadre juridique permettant l'accès à la justice sans discrimination pour les personnes et les communautés dont les droits à l'eau et à l'assainissement sont enfreints ou violés. Il s'agit notamment d'identifier et de lever les obstacles à l'accès à la justice auxquels sont confrontés les groupes marginalisés ou défavorisés, en veillant par exemple à ce que les mécanismes de justice soient largement connus et compris, et à ce qu'ils soient abordables financièrement.
- Reconnaître les communautés et la société civile comme des alliées dans le renforcement des mécanismes de redevabilité sociale existants, en écoutant leurs suggestions et en y donnant suite.

L'auto-provisionnement et la participation des communautés à la gestion de l'eau et de l'assainissement sont reconnus et soutenus

- Fournir un soutien financier, institutionnel et technique aux communautés qui participent ou souhaitent participer à la gestion de l'eau et de leurs services d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ce soutien pourrait prendre la forme d'un programme national et local permettant aux communautés d'approcher les États pour leur faire part de leurs problèmes en matière d'eau et d'assainissement et des solutions identifiées. En particulier, le soutien financier devrait inclure l'utilisation de fonds publics pour investir dans des partenariats public-communautaire ainsi que le développement et la mise à disposition d'une gamme de mécanismes de financement abordables pour l'auto-provisionnement et la gestion communautaire des services d'eau et d'assainissement, tels que des subventions ciblées ou des systèmes de prêts bonifiés.
- Mettre en place un environnement réglementaire favorable où l'auto-provisionnement et l'implication de la communauté dans la gestion de l'eau et de l'assainissement sont soutenus et encouragés en tant qu'approche complémentaire de la fourniture de services publics. Cela devrait inclure l'identification et la levée de tous les obstacles à la participation de la communauté à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Recommandations pour le secteur du développement:

- Fournir une assistance technique et financière aux États pour renforcer la collecte de données et les systèmes de suivi afin de proposer des données désagrégées sur l'accès à l'eau des groupes marginalisés et défavorisés.
- Comprendre les différents contextes régionaux et locaux lorsqu'il s'agit de fournir une assistance technique aux gouvernements pour revoir et renforcer les mécanismes de redevabilité, afin de s'assurer que ces mécanismes répondent mieux aux communautés de manière opportune et efficace.
- Travailler avec les gouvernements et les communautés pour soutenir les initiatives d'auto-provisionnement et de participation communautaire dans un cadre reconnaissant leurs attributions et responsabilités opérationnelles.



info@endwaterpoverty.org



www.endwaterpoverty.org



[@EndWaterPoverty](https://twitter.com/EndWaterPoverty)



[End Water Poverty](https://www.facebook.com/EndWaterPoverty)



[@EndWaterPoverty](https://www.youtube.com/EndWaterPoverty)



[@EndWaterPoverty](https://www.instagram.com/EndWaterPoverty)

Adresse:

c/o WaterAid, 6th Floor
20 Canada Square
London, E 14 5NN
UK

